PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que le Conseil, à une séance ordinaire tenue, le 1er septembre 2025, a adopté le règlement municipal numéro RM10-2025 et intitulé **RÈGLEMENT RM10-2025 RELATIF AUX NUISANCES.**

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sis au 595, route 309 à Val-des-Bois.

DONNÉ à Val-des-Bois, ce 2e jour du mois de septembre 2025.

Anik Morin
Directrice générale et secrétaire-trésorière